

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2022**

Session ordinaire du conseil, sous la présidence de monsieur Mario Gendron, maire, tenue le 3 octobre 2022 à 19 h 30 au 220, rue Principale Est et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Alain Paquette, conseiller du district 1
Madame Cindy Duquette St-Louis, conseillère du district 2
Monsieur Marcel Charpentier, conseiller du district 4
Madame Daphné Raymond, conseillère du district 5
Madame Josée Pérusse, conseillère du district 6

Absence

Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3

Sont également présents, monsieur Martin Tremblay, directeur général, et madame Françoise Ruel, greffière adjointe.

A. Présences et ouverture par le maire et président d'assemblée

B. Adoption de l'ordre du jour

C. Adoption de procès-verbaux

- 1) Séance ordinaire du 12 septembre 2022
- 2) Comité plénier du 28 septembre 2022

D. Période de questions

E. Correspondance

F. Administration générale et financière

- 1) Comptes du mois.
- 2) Rapport trimestriel d'activités financières sommaire.
- 3) Commission scolaire des Hauts-Cantons (CSHC) – Dépôt du plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années scolaires 2020 à 2023 inclusivement.
- 4) Ressources humaines – Embauche de madame Mégan Vachon à titre d'agente de bureau permanente.
- 5) Transvision – Modification de la résolution 2022-03-8138 concernant l'interdiction de travaux.
- 6) Pavages Maska inc. – Paiement d'honoraires professionnels concernant les travaux de resurfaçage de divers chemins (PAVL).
- 7) Grondin Excavation inc. – Paiement d'honoraires professionnels concernant la réfection des services municipaux sur la rue Eastview (TECQ).
- 8) Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. – Paiement d'honoraires professionnels juridiques concernant divers dossiers.
- 9) Place aux Jeunes Haut-Saint-François – Demande d'aide financière pour l'année 2022.
- 10) RURART art contemporain en milieu rural – Demande d'aide financière pour l'activité « À table ».

- 11) FQM Assurances inc. – Renouvellement annuel de la couverture d'assurance.
- 12) Les Entreprises Yvon Blais & Fils inc. – Paiement d'une facture concernant l'acquisition et l'installation de portes à l'ancienne église Johnville.
- 13) Matériaux Prévost – Paiement d'une facture concernant l'acquisition de matériel pour des rampes à la Halte routière de l'ancienne église Johnville.

G. Aménagement et urbanisme

- 1) Comité consultatif d'urbanisme – Nomination d'un représentant.
- 2) MRC du Haut-Saint-François – Nomination de représentants pour participer à la rencontre d'information concernant le patrimoine immobilier.

H. Communications et vie communautaire

- 1) Héma-Québec – Location sans frais de la salle Guy-Veilleux concernant la collecte de sang pour l'année 2022.
- 2) Ressources humaines – Embauche d'une brigadière temporaire à temps partiel pour le secteur Sawyerville.
- 3) Polyvalente Louis-Saint-Laurent – Location sans frais du centre communautaire Johnville le 30 octobre 2022 pour leur collecte de fonds concernant un voyage humanitaire au Guatemala.
- 4) La Tribune, cahier annuel sur la région du Haut-Saint-François le 22 octobre 2022 – Publicité.

I. Travaux publics

- 1) Patinoire Sawyerville – Acceptation d'une soumission concernant l'éclairage.
- 2) Centre communautaire Johnville – Acceptation d'une soumission concernant l'éclairage et abrogation de la résolution 2022-09-8480.
- 3) Eau potable du secteur Cookshire – Acceptation d'une soumission concernant le traitement bactérien pour l'étang de recharge.
- 4) Ministère des Transports – Demande de remplissage de fossés sur la route 253.
- 5) Projet de déploiement d'un réseau de fibres optiques pour la MRC / Cogeco – Consentement municipal / MTQ (projet S13588A-FTTH, PDZ WE98S et WE98S-FANT / PE200035).
- 6) Projet de déploiement d'un réseau de fibres optiques pour la MRC / Cogeco – Consentement municipal / MTQ (projet S13588A-FTTH, PDZ WE98Q et WE98Q-FANT / PE200043).
- 7) Projet de déploiement d'un réseau de fibres optiques pour la MRC / Cogeco – Consentement municipal / MTQ (projet S13588A-FTTH, PDZ WE98U et WE98U-FANT / PE200048).

J. Sécurité publique, activités d'agglomération

- 1) Caserne Johnville, mise aux normes – Adjudication de contrats pour un système de détection de gaz.

K. Proposition(s) des membres du conseil

- 1) Mairie – Nomination d'un substitut au maire suppléant pour l'année 2022.

L. Avis de motion

- 1) *Règlement numéro 302-2022 amendant le règlement de Plan d'urbanisme numéro 285-2021.*
- 2) *Règlement numéro 303-2022 amendant le règlement de zonage numéro 286-2021.*
- 3) *Règlement numéro 304-2022 amendant le règlement de permis et certificat numéro 282-2021.*

M. Étude et adoption de règlements

N. Varia

- 1) Fondation Louis-Saint-Laurent – Nomination d'un représentant municipal au *Show du 50^e*.
- 2) Club Quad Sherbrooke Ascot Corner – Droit de passage sur divers chemins municipaux en saison hivernale 2022-2023.
- 3) Moisson Cookshire – Activité de financement le 15 octobre 2022, autorisation en vertu du *Règlement général numéro 258-2019* relativement aux nuisances et régissant certaines activités économiques.

O. Période de questions

P. Ajournement ou levée de la séance

A. Présences et ouverture par le maire et président d'assemblée

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant le quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président, monsieur le maire Mario Gendron.

B. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2022-10-8491

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Josée Pérusse, il est résolu que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 octobre 2022 tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C. Adoption de procès-verbaux

- 1) Séance ordinaire du 12 septembre 2022

Résolution 2022-10-8492

Proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par le conseiller Alain Paquette, il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2022 soit adopté tel que remis à chaque membre du conseil municipal, avec dispense de lecture considérant qu'une copie a été dûment distribuée à tous les membres de ce conseil individuellement avant la tenue de la présente séance et que tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) Comité plénier du 28 septembre 2022

Résolution 2022-10-8493

Proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu que le procès-verbal du Comité plénier du 28 septembre 2022 soit adopté tel que remis à chaque membre du conseil municipal, avec dispense de lecture considérant qu'une copie a été dûment distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue de la présente séance et que tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D. Période de questions

- 1) Monsieur Daniel Gosselin interroge le conseil concernant l'installation par de quatre arrêts à l'intersection des rues Principale et Craig. Le directeur général résume les problématiques, discussions et analyse avec les professionnels du ministère des Transport (MTQ). Monsieur Gosselin souligne les risques d'impacts sur le ralentissement routier, le manque de courtoisie et les blocages routiers possibles par les camions lourds sur la rue Principale Sud. Il propose d'installer trois arrêts, dont deux sur la rue Craig et un sur la rue Principale Nord à cette intersection. Le maire soumet que l'analyse a été faite par le MTQ et qu'il en a résulté cette solution, dont nous devons tenter avant de procéder à une autre suggestion de la Ville.

Monsieur Gosselin demande d'informer les citoyens de cette mesure. Le directeur général confirme qu'un rappel sera effectué au MTQ et qu'une demande sera lancée auprès de notre service des Communications.

Il termine en indiquant qu'au cours des années 2017, 2018 et 2020, il aurait fait des recommandations à la Ville pour enregistrer les séances du conseil. Il lui est confirmé par la greffière adjointe que cela est prévu et en analyse en collaboration avec le directeur des Communications.

E. Correspondance

Résolution 2022-10-8494

Proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Josée Pérusse, il est résolu que la liste de correspondance du mois de septembre 2022 soit déposée au conseil municipal telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

F. Administration générale et financière

- 1) Comptes du mois.

Résolution 2022-10-8495

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 3 octobre 2022;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et aux dépenses autorisés par le conseil municipal en vertu de la délégation du directeur général;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu d'approuver la liste des comptes à payer telle que présentée et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) Rapport trimestriel d'activités financières sommaire.

Le rapport d'activités financières sommaire au 30 septembre 2022 est déposé au conseil municipal.

- 3) Commission scolaire des Hauts-Cantons (CSHC) – Dépôt du plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années scolaires 2020 à 2023 inclusivement.

Résolution 2022-10-8496

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Haut-Cantons (CSHC) doit consulter les municipalités de son territoire concernant son plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années scolaires 2020 à 2023 inclusivement;

CONSIDÉRANT que ce plan prévoit une utilisation d'enseignement et de service à la communauté pour l'école Saint-Camille du secteur Cookshire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par le conseiller Alain Paquette et résolu que la Ville de Cookshire-Eaton indique son accord avec l'utilisation prévue par le plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années scolaires 2020 à 2023 inclusivement de la Commission scolaire des Hauts-Cantons.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 4) Ressources humaines – Embauche de madame Mégan Vachon à titre d'agente de bureau permanente.

Résolution 2022-10-8497

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures pour le poste d'agente de bureau permanente à temps plein publié le 2 septembre 2022;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu de retenir les services de madame Mégan Vachon, rétroactivement au 19 septembre 2022, afin d'occuper un poste d'agente de bureau permanente à temps plein selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 5) Transvision – Modification de la résolution 2022-03-8138 concernant l'interdiction de travaux.

Résolution 2022-10-8498

CONSIDÉRANT la demande de Transvision Cookshire le 2 mars 2022 pour autoriser l'exécution de travaux;

CONSIDÉRANT l'autorisation et ses conditions émises par la Ville de Cookshire-Eaton selon la résolution numéro 2022-03-8138;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de préciser la portée de cette résolution concernant l'exécution des travaux;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Alain Paquette, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu d'autoriser le maire à signer, pour

et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, l'acte intitulé « Transaction et quittance » jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 6) Pavages Maska inc. – Paiement d'honoraires professionnels concernant les travaux de resurfaçage de divers chemins (PAVL).

Résolution 2022-10-8499

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Daphné Raymond, il est résolu d'autoriser le paiement au montant de 711 926,53 \$ (taxes incluses) à Pavages Maska inc. concernant les travaux de resurfaçage de divers chemins inclus au Programme d'aide à la voirie locale du ministère des Transport (PAVL – volet RIRL), selon le décompte progressif n° 1 préparé par monsieur Sébastien Provencher, architecte, en date du 16 septembre 2022 et selon la résolution du conseil municipal numéro 2022-08-8427 acceptant la soumission de l'entrepreneur datée du 23 juin 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 7) Grondin Excavation inc. – Paiement d'honoraires professionnels concernant la réfection des services municipaux sur la rue Eastview (TECQ).

Résolution 2022-10-8500

Proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par le conseiller Alain Paquette, il est résolu d'autoriser le paiement au montant de 228 953,21 \$ (taxes incluses) à Grondin Excavation inc. concernant les travaux de réfection des services municipaux sur la rue Eastview inclus au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), selon le décompte progressif n° 1 préparé par monsieur Sébastien Provencher, architecte, en date du 16 septembre 2022 et selon la résolution du conseil municipal numéro 2022-05-8282 acceptant la soumission de l'entrepreneur datée du 27 avril 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 8) Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. – Paiement d'honoraires professionnels juridiques concernant divers dossiers.

Résolution 2022-10-8501

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Josée Pérusse, il est résolu d'autoriser le paiement au montant de 1 238,93 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels juridiques de Cain Lamarre, s.e.n.c.r.l., concernant divers dossiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 9) Place aux Jeunes Haut-Saint-François – Demande d'aide financière pour l'année 2022.

Résolution 2022-10-8502

Proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, il est résolu d'accorder une aide financière au montant de 1 361,50 \$ pour le projet « Place aux jeunes Haut-Saint-François » de l'année 2022-2023 du Carrefour jeunesse-emploi du Haut-Saint-François.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 10) RURART art contemporain en milieu rural – Demande d'aide financière pour l'activité « À table ».

Résolution 2022-10-8503

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Josée Pérusse, il est résolu d'accorder une aide financière au montant de 300 \$ pour l'activité « À table » de RURART art contemporain en milieu rural.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 11) FQM Assurances inc. – Renouvellement annuel de la couverture d'assurance.

Résolution 2022-10-8504

Proposé le conseiller Alain Paquette, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu d'autoriser le paiement de 156 206,81 \$ (taxes incluses) à FQM Assurances inc., représentant autorisé de la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ), pour les assurances de la Ville pour l'année 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 12) Les Entreprises Yvon Blais & Fils inc. – Paiement d'une facture concernant l'acquisition et l'installation de portes à l'ancienne église Johnville.

Résolution 2022-10-8505

CONSIDÉRANT les travaux de mises aux normes requis dans une partie de l'ancienne église Johnville pour l'implantation d'un centre de la petite enfance (CPE II était une fois);

CONSIDÉRANT les mêmes obligations envers la seconde partie de cet immeuble;

CONSIDÉRANT que cette seconde partie prévoit l'implantation d'une halte routière;

CONSIDÉRANT l'engagement de la Ville à assumer ces frais dans le cadre du Programme d'appui aux municipalités pour l'aménagement d'un centre de la petite enfance (PAMACPE) du ministère de la Famille, selon la résolution numéro 2022-04-8244;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par le conseiller Alain Paquette et résolu d'autoriser le paiement au montant de 23 595 \$ (taxes applicables en sus) à Les Entreprises Yvon Blais & Fils inc. pour l'acquisition et l'installation de portes à l'ancienne église Johnville, selon la répartition suivante :

- 13 040 \$ pour le projet du centre de la petite enfance (CPE II était une fois);
- 10 555 \$ pour le projet d'halte routière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 13) Matériaux Prévost – Paiement d’une facture concernant l’acquisition de matériel pour des rampes à la Halte routière de l’ancienne église Johnville.

Résolution 2022-10-8506

Proposé le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, il est résolu d’autoriser le paiement de 9 514,16 \$ (taxes incluses) à Matériaux Prévost concernant l’acquisition de matériel pour des rampes à la Halte routière de l’ancienne église Johnville.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

G. Aménagement et urbanisme

- 1) Comité consultatif d’urbanisme – Nomination d’un représentant.

Résolution 2022-10-8507

CONSIDÉRANT la vacance du membre citoyen sur le siège numéro 1 du Comité consultatif d’urbanisme de la Ville de Cookshire-Eaton;

CONSIDÉRANT que le terme de ce mandat est le 10 octobre 2023;

CONSIDÉRANT la publication d’un appel de candidatures;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur de l’Urbanisme et de l’environnement de la Ville;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par le conseiller Alain Paquette et résolu :

DE nommer madame Anahi Kerbaol à titre de membre du Comité consultatif d’urbanisme (CCU) pour le siège numéro 1;

DE nommer monsieur Michel Mercier à titre de substitut en cas d’une éventuelle vacance d’un poste au CCU.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

- 2) MRC du Haut-Saint-François – Nomination de représentants pour participer à la rencontre d’information concernant le patrimoine immobilier.

Résolution 2022-10-8508

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, il est résolu de nommer les membres du Comité local du Patrimoine de la Ville de Cookshire-Eaton à participer à la rencontre d’information de la MRC du Haut-Saint-François concernant le patrimoine immobilier, à savoir :

- le conseiller Marcel Charpentier;
- la conseillère Josée Pérusse;
- la conseillère Daphné Raymond;
- le directeur de l’Urbanisme et de l’environnement Étienne Gagnon-Desrosiers.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

H. Communications et vie communautaire

- 1) Héma-Québec – Location sans frais de la salle Guy-Veilleux concernant la collecte de sang pour l'année 2022.

Résolution 2022-10-8509

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Josée Pérusse, il est résolu d'autoriser la tenue d'une collecte de sang le 22 novembre 2022, à la salle Guy-Veilleux, en collaboration avec la Sûreté du Québec et Héma-Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) Ressources humaines – Embauche d'une brigadière temporaire à temps partiel pour le secteur Sawyerville.

Résolution 2022-10-8510

CONSIDÉRANT la réception d'une communication transmise par madame Dianne Stanley informant le conseil municipal de sa démission au poste de brigadière dans le secteur Sawyerville à compter du 4 août 2022 et de sa disponibilité sur appel au besoin;

CONSIDÉRANT la publication d'un appel de candidatures;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur des Communications et de la vie communautaire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu de retenir les services de madame Nathalie Shadbolt rétroactivement au 26 novembre 2022, afin d'occuper un poste de brigadière temporaire à temps partiel pour le secteur Sawyerville selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 3) Polyvalente Louis-Saint-Laurent – Location sans frais du centre communautaire Johnville le 30 octobre 2022 pour leur collecte de fonds concernant un voyage humanitaire au Guatemala.

Résolution 2022-10-8511

Proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par le conseiller Alain Paquette, il est résolu que la Ville de Cookshire-Eaton autorise l'utilisation sans frais du centre communautaire Johnville par la Polyvalente Louis Saint Laurent pour la collecte de fonds concernant un voyage humanitaire au Guatemala le 30 octobre 2022, telle que demandée le 27 septembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 4) La Tribune, cahier annuel sur la région du Haut-Saint-François le 22 octobre 2022 – Publicité.

Résolution 2022-10-8512

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Alain Paquette, il est résolu d'allouer un budget de 1 165,00 \$ (taxes applicables en sus) pour l'achat d'un espace publicitaire d'une demie (1/2) page, en couleur, dans le cahier annuel du journal La Tribune concernant la région du Haut-Saint-François, publié le 22 octobre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

I. Travaux publics

- 1) Patinoire Sawyerville – Acceptation d'une soumission concernant l'éclairage.

Résolution 2022-10-8513

Proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu d'accepter la soumission de CJS Électrique inc. au montant de 2 375 \$ (taxes applicables en sus) concernant l'éclairage de la patinoire Sawyerville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) Centre communautaire Johnville – Acceptation d'une soumission concernant l'éclairage et abrogation de la résolution 2022-09-8480.

Résolution 2022-10-8514

Proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par le conseiller Alain Paquette et résolu d'accepter la soumission de CJS Électrique inc. au montant de 12 470 \$ (taxes applicables en sus) concernant l'éclairage du stationnement du centre communautaire Johnville, selon la recommandation du directeur des Travaux publics.

La présente résolution remplace et abroge la résolution numéro 2022-09-8480.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 3) Eau potable du secteur Cookshire – Acceptation d'une soumission concernant le traitement bactérien pour l'étang de recharge.

Résolution 2022-10-8515

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu d'accepter la soumission de Etang.ca au montant de 1 403,00 \$ (taxes applicables en sus) concernant le traitement bactérien pour l'étang de recharge de l'eau potable du secteur Cookshire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 4) Ministère des Transports – Demande de remplissage de fossés sur la route 253.

Résolution 2022-10-8516

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a l'obligation légale de contrôler les eaux circulant dans les fossés situés en bordure de la rue Craig Nord (route 253), secteur Cookshire;

CONSIDÉRANT la nécessité d'entretenir ces fossés;

CONSIDÉRANT que cette portion de route est une des entrées principales dans le secteur, faisant représentation de la Ville de Cookshire-Eaton;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu :

QUE la Ville de Cookshire-Eaton demande au ministère des Transports de prioriser l'entretien des fossés sur la rue Craig Nord (route 253) selon le plan annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au député de la circonscription de Mégantic, monsieur François Jacques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 5) Projet de déploiement d'un réseau de fibres optiques pour la MRC / Cogeco – Consentement municipal / MTQ (projet S13588A-FTTH, PDZ WE98S et WE98S-FANT / PE200035).

Résolution 2022-10-8517

Proposé par le conseiller Alain Paquette, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu d'autoriser le directeur général à signer la demande de « Consentement municipal / MTQ » de Cima+ et Cogeco pour l'installation de câbles de fibres optiques et des équipements en réseau aérien et en enfoui sur le réseau public en bordure de la route municipale dans le cadre du projet de déploiement d'un réseau de fibres optiques pour la MRC (projet S13588A-FTTH, PDZ WE98S et WE98S-FANT / PE200035), selon la demande soumise le 30 septembre 2022 dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

La présente autorisation de signature est conditionnelle à ce que les remblais soient exécutés adéquatement dans les règles de l'art dans les emprises et traverses de routes municipales, dont le directeur des Travaux publics est mandaté pour le contrôle et la surveillance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 6) Projet de déploiement d'un réseau de fibres optiques pour la MRC / Cogeco – Consentement municipal / MTQ (projet S13588A-FTTH, PDZ WE98Q et WE98Q-FANT / PE200043).

Résolution 2022-10-8518

Proposé par le conseiller Alain Paquette, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu d'autoriser le directeur général à signer la demande de « Consentement municipal / MTQ » de Cima+ et Cogeco pour l'installation de câbles de fibres optiques et des équipements en réseau aérien et en enfoui sur le réseau public en bordure de la route municipale dans le cadre du projet de déploiement d'un réseau de fibres optiques pour la MRC (projet S13588A-FTTH, PDZ WE98Q et WE98Q-FANT / PE200043), selon la demande soumise le 30 septembre 2022 dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

La présente autorisation de signature est conditionnelle à ce que les remblais soient exécutés adéquatement dans les règles de l'art dans les emprises et traverses de routes municipales, dont le directeur des Travaux publics est mandaté pour le contrôle et la surveillance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 7) Projet de déploiement d'un réseau de fibres optiques pour la MRC / Cogeco – Consentement municipal / MTQ (projet S13588A-FTTH, PDZ WE98U et WE98U-FANT / PE200048).

Résolution 2022-10-8519

Proposé par le conseiller Alain Paquette, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu d'autoriser le directeur général à signer la demande de « Consentement municipal / MTQ » de Cima+ et Cogeco pour l'installation de câbles de fibres optiques et des équipements en réseau aérien et en enfoui sur le réseau public en bordure de la route municipale dans le cadre du projet de déploiement d'un réseau de fibres optiques pour la MRC (projet S13588A-FTTH, PDZ WE98U et WE98U-FANT / PE200048), selon la demande soumise le 30 septembre 2022 dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

La présente autorisation de signature est conditionnelle à ce que les remblais soient exécutés adéquatement dans les règles de l'art dans les emprises et traverses de routes municipales, dont le directeur des Travaux publics est mandaté pour le contrôle et la surveillance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

J. Sécurité publique, activités d'agglomération

- 1) Caserne Johnville, mise aux normes – Adjudication de contrats pour un système de détection de gaz.

Résolution 2022-10-8520

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu d'accepter la soumission de Ferblanterie Edgar Roy au montant de 3 690 \$ (taxes applicables en sus) concernant l'acquisition d'un système de détection de gaz requise pour la mise aux normes de la ventilation de la caserne Johnville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution 2022-10-8521

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu d'accepter la soumission de CJS Électrique inc. au montant de 7 400 \$ (taxes applicables en sus) concernant l'installation d'un système de détection de gaz requise pour la mise aux normes de la ventilation de la caserne Johnville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

K. Proposition(s) des membres du conseil

- 1) Mairie – Nomination d'un substitut au maire suppléant pour l'année 2022.

Résolution 2022-10-8522

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Josée Pérusse, il est résolu :

DE nommer la conseillère Daphné Raymond pour agir comme substitut au maire suppléant à pour la période terminant le 31 décembre 2022;

La conseillère Daphné Raymond est aussi nommée pour agir comme remplaçante au maire suppléant au conseil des maires de la MRC du Haut-Saint-François pour cette même période.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

L. Avis de motion

- 1) *Règlement numéro 302-2022 amendant le règlement de Plan d'urbanisme numéro 285-2021.*

Résolution 2022-10-8523

Avis de motion est donné par la conseillère Daphné Raymond qu'à une séance subséquente, un règlement sera présenté pour adoption d'une modification au *Règlement du plan d'urbaniste numéro 285-2021* afin :

- d'agrandir l'aire d'affectation résidentielle à même l'aire d'affectation industrielle et l'aire d'affectation conservation dans le prolongement de la rue du Boisé, dans le secteur de Cookshire.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est déposée, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent règlement.

Résolution 2022-10-8523-B

Proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Josée Pérusse, il est résolu d'adopter le projet du *Règlement numéro 302-2022 modifiant le Règlement du plan d'urbaniste numéro 285-2021.*

Le présent projet de règlement numéro 302-2022 aura pour objet de modifier le *Règlement du plan d'urbaniste numéro 285-2021* afin :

- d'agrandir l'aire d'affectation résidentielle à même l'aire d'affectation industrielle et l'aire d'affectation conservation dans le prolongement de la rue du Boisé, dans le secteur de Cookshire.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, une **assemblée publique de consultation** sera tenue le 24 octobre 2022, à 18 h 45, à l'Hôtel de Ville de Cookshire-Eaton au 220, rue Principale Est. Lors de cette assemblée de consultation, il sera expliqué le projet de règlement et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) *Règlement numéro 303-2022 amendant le règlement de zonage numéro 286-2021.*

Résolution 2022-10-8524

Avis de motion est donné par la conseillère Josée Pérusse qu'à une séance subséquente, un règlement sera présenté pour adoption d'un amendement au *Règlement de zonage numéro 286-2021* afin :

- d'agrandir la zone Re-146 à même une partie des zones I-102 et Co-101;
- de créer la zone Re-316 à même une partie de la zone Re-132;
- d'ajouter des dispositions pour la réalisation d'un projet intégré dans la zone Re-146;

- d'ajouter des dispositions pour la réalisation d'un projet intégré dans la zone Re-316;
- d'ajouter l'autorisation d'avoir plus d'un bâtiment principal sur un même terrain lors de la réalisation d'un projet intégré.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est déposée, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent règlement.

Résolution 2022-10-8524-B

Proposé par le conseiller Alain Paquette, appuyé par la conseillère Daphné Raymond, il est résolu d'adopter le projet du *Règlement numéro 303-2022 modifiant le Règlement de zonage numéro 286-2021*.

Le présent projet de règlement numéro 303-2022 aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- d'agrandir la zone Re-146 à même une partie des zones I-102 et Co-101;
- de créer la zone Re-316 à même une partie de la zone Re-132;
- d'ajouter des dispositions pour la réalisation d'un projet intégré dans la zone Re-146;
- d'ajouter des dispositions pour la réalisation d'un projet intégré dans la zone Re-316;
- d'ajouter l'autorisation d'avoir plus d'un bâtiment principal sur un même terrain lors de la réalisation d'un projet intégré.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, une **assemblée publique de consultation** sera tenue le 24 octobre 2022, à 18 h 45, à l'Hôtel de Ville de Cookshire-Eaton. Lors de cette assemblée de consultation, il sera expliqué le projet de règlement et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) *Règlement numéro 304-2022 amendant le règlement de permis et certificat numéro 282-2021*.

Résolution 2022-10-8525

Avis de motion est donné par le conseiller Alain Paquette qu'à une séance subséquente, un règlement sera présenté pour adoption d'un amendement au *Règlement numéro 282-2021 sur les permis et certificats* afin :

de spécifier l'obligation d'obtention d'un certificat d'autorisation pour la réalisation d'un projet intégré ainsi que les documents qui doivent accompagner la demande;

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est déposée, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du

projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent règlement.

Résolution 2022-10-8525-B

Proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par le conseiller Alain Paquette, il est résolu d'adopter le projet du *Règlement numéro 304-2022 amendant le règlement de permis et certificat numéro 282-2021*.

Le présent projet de règlement numéro 304-2022 aura pour objet de modifier le règlement de permis et certificats afin :

- de spécifier l'obligation d'obtention d'un certificat d'autorisation pour la réalisation d'un projet intégré ainsi que les documents qui doivent accompagner la demande;

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, le règlement sera adopté à une séance qui se tiendra le 7 novembre 2022, à 19 h, à l'Hôtel de Ville de Cookshire-Eaton.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de l'Hôtel de Ville de Cookshire-Eaton au 220, rue Principale Est, du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 12 h 45 à 16 h et le vendredi de 9 h à 12 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Étude et adoption de règlements

Aucun.

N. Varia

- 1) Fondation Louis-Saint-Laurent – Nomination d'un représentant municipal au *Show du 50^e*.

Résolution 2022-10-8526

Proposé par le conseiller Alain Paquette, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu de nommer la conseillère Daphné Raymond et la conseillère Josée Pérusse pour représenter la Ville de Cookshire-Eaton *Show du 50^e* de la Fondation Louis-Saint-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) Club Quad Sherbrooke Ascot Corner – Droit de passage sur divers chemins municipaux en saison hivernale 2022-2023.

Résolution 2022-10-8527

CONSIDÉRANT la demande du Club Sherbrooke-Ascot Corner pour un droit de passage sur différents chemins municipaux requis par le tracé du sentier provincial 10 pour la saison hivernale 2022-2023;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Alain Paquette et résolu d'autoriser le droit de passage sur différents chemins municipaux pour la saison hivernale 2022-2023, selon les termes de la demande adressée à la municipalité par monsieur Pierre Tétreault, directeur des sentiers et des droits de passages,

le 28 septembre 2022 et jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 3) Moisson Cookshire – Activité de financement le 15 octobre 2022, autorisation en vertu du *Règlement général numéro 258-2019* relativement aux nuisances et régissant certaines activités économiques.

Résolution 2022-10-8528

CONSIDÉRANT la demande de Moisson Cookshire pour la tenue d'une activité de financement le 15 octobre 2022 à l'intersection des rues Craig et Principale, en conformité avec le *Règlement général numéro 258-2019* relativement aux nuisances et régissant certaines activités économiques;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu :

QUE la Ville de Cookshire-Eaton autorise, selon les dispositions du *Règlement général numéro 258-2019* relativement aux nuisances et régissant certaines activités économiques, l'activité de Moisson Cookshire le 15 octobre 2022 telle que demandée le 3 octobre;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à l'obtention d'une même autorisation auprès de la Sûreté du Québec et du ministère du Transport (MTQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

O. Période de questions

Aucune.

P. Ajournement ou levée de la séance

Résolution 2022-10-8529

Proposé par le conseiller Alain Paquette, il est résolu que la séance soit levée à 20 h 07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mario Gendron
Maire

Martin Tremblay
Directeur général / greffier-trésorier